Règlement des animations du RPAM

Autorisation de participation

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Règlement de fonctionnement des animations

Armor Agglomération organise des animations sur différents sites de l'agglomération.
L'objet du présent règlement est de définir les droits, devoirs et obligations nécessaires au bon fonctionnement des animations. Il est remis à toute personne les fréquentant.

A qui sont destinées les animations ?

- Aux enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur assistant maternel, intervenant à domicile, parents résidant sur Saint-Brieuc Armor Agglomération et ayant autorité parentale ou délégation de celle-ci.

Pour quels objectifs ?

- Favoriser l'activité autonome du jeune enfant, en étant présent, en l'accompagnant
- Permettre son épanouissement, en favorisant son développement physique et l'évolution des fonctions relationnelles et sensorielles
- Lui proposer une relation privilégiée, un moment d'échanges et de partage
- Favoriser l'écoute et le langage.

Rôle de l'adulte accompagnant
(quelques pistes…)

- Etre acteur et disponible auprès de l'enfant, se tenir proche de lui
- Aider, accompagner l'enfant dans son expression
- L'observer dans un autre cadre
- L'autoriser à « faire »
- Veiller à sa sécurité
- L'encourager dans sa découverte, sans imposer
- Laisser libre cours à son imagination et à ses choix

L'ensemble des animations génère souvent, imitation, observation et expérimentation, auprès des adultes et des autres enfants.

L'adulte accompagnant est invité à apporter ses expériences, ses idées, à exprimer ses souhaits, ses difficultés, à faire des propositions nouvelles, à être à l'initiative d'un temps partagé…

Généralités

- **Les animations** sont mises en œuvre par les professionnelles du RPAM qui peuvent également faire appel à des intervenants extérieurs.
- **Elles se déroulent le matin** afin de respecter le rythme des enfants et ont lieu dans les locaux mis à disposition par les communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- **Les animations sont généralement gratuites**. Il pourra être demandé une participation financière en fonction du lieu visité.
- **Une programmation trimestrielle** est transmise aux assistants maternels, intervenants à domicile ou parents qui le souhaitent et est consultable sur le site de Saint-Brieuc Armor Agglomération : www.saintbrieuc-agglo.fr
- **Saint-Brieuc Armor Agglomération** est garante du cadre des animations proposées.

Fonctionnement

- **La capacité d'accueil** adultes + enfants lors des animations respecte les recommandations du Conseil Départemental soit 30 personnes maximum, présentes simultanément. Selon l'activité proposée et/ou la capacité d'accueil du local mis à disposition, la jauge pourra être adaptée.
- **Chaque assistant maternel, intervenant à domicile ou parent,** souhaitant fréquenter les animations, doit s'inscrire auprès des animatrices par téléphone, mail ou rencontre bureau.
- **Le règlement intérieur et les autorisations de participation** aux animations seront signés par l'assistant maternel, l'intervenant à domicile ou le parent, lors de la première demande auprès du Relais.
- **Il appartient aux assistants maternels et intervenants à domicile** de veiller à transmettre toutes les autorisations parentales nécessaires à la fréquentation des animations du Relais.
- **La fréquentation des animations** est réservée en priorité aux assistants maternels, intervenants à domicile et parents, résidant sur la commune. Selon les places disponibles, il est possible d'inscrire sur d'autres communes des secteurs.

  Sur certaines communes et afin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes, certaines inscriptions pourront être différées sur une séance suivante.

  Saint-Brieuc Armor Agglomération s'efforce de prendre en compte toutes les demandes.
- **Pour des raisons de sécurité**, un registre de présence sera élaboré à chaque séance (nom et prénom de l'adulte, nom et prénom de l'enfant).

Organisation de l'espace

- **Les jeux et jouets** sont à la disposition de tous. Le but est l'adulte partage le « jeu » avec l'enfant.
- L**a maintenance des jeux** est assurée par Saint-Brieuc Armor Agglomération. Toute anomalie constatée par les utilisateurs doit être signalée au personnel du Relais Parents Assistants Maternels

- **Les adultes et enfants participent au rangement** à la fin de l'activité. « L'enfant apprend à ranger en imitant l'adulte ».
- **Dans le respect de tous** et de chacun, en particulier des enfants, il est demandé une attitude et des sujets de conversation courtois, sans esprit polémique.
- **L'appareil photo** doit se faire très discret afin de rester dans l'attention aux enfants.
- **Les affaires personnelles** sont déposées dans un endroit identifié.
- **Le téléphone** ne doit pas être utilisé en atelier d'éveil, sauf cas d'urgence.

Sécurité, Hygiène

- **Les locaux** mis à disposition respectant certains critères (accessibilité, sécurité, hygiène) bénéficient de l'assurance de la commune gestionnaire des locaux et de l'assurance de Saint-Brieuc Armor Agglomération, gestionnaire du RPAM.
- **Les accompagnants** s'engagent à prévoir un sac contenant le nécessaire de chaque enfant dont il est responsable : vêtement de rechange, couches, lingettes, nécessaire de secours…
- **Les chaussons** sont obligatoires pour les adultes et les enfants.
- **Les enfants ayant des âges différents**, certains jouets peuvent présenter des risques pour les plus petits. A chacun de rester vigilant.
- Il est recommandé de **ne pas mettre de bijoux aux enfants** ; certaines activités, comme la motricité, peuvent en effet amener à leur perte, leur détérioration ou occasionner des blessures.
- Pour toute participation aux ateliers d'éveil et sorties, Saint-Brieuc Armor Agglomération recommande de se munir de la fiche « Urgence » proposée par le Relais.

Recueil des données informatiques

- **Les informations recueillies** font l'objet d'un traitement informatique destiné au Relais Parents Assistants Maternels. Les destinataires des données sont la responsable et l'assistant(e) du service, les animatrices et le cas échéant le directeur Accompagnement et Cadre de Vie dont dépend le service.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Personne photographiée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Madame La Présidente – Saint-Brieuc Armor Agglomération, 3 place de la Résistance – CS 54403 – 22044 SAINT-BRIEUC Cedex 2.

- **Les photos** prises par Saint-Brieuc Armor Agglomération ou par la presse dans le cadre de certaines animations ne pourront l'être que sur autorisation de l'adulte concerné ou sur autorisation parentale pour les mineurs.
- **A ce titre, il vous est demandé de signer ou de faire signer les autorisations parentales fournies par le Relais Parents Assistants Maternels.**

Relais parents assistants maternels

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Dix grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2 J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7 Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10 J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.*

**Texte complet sur le site du ministère des familles, de l'enfance et du droit de la femme*

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Je soussigné(e) Mme / M ..... (représentant légal de l'enfant)

☐ Autorise Mme/M .....
assistant(e) maternel(le)/ intervenant(e) à domicile à participer aux animations dispensées par le relais avec mon enfant .....(nom & prénom de l'enfant)

Fait à ..... le .....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Je soussigné(e) Mme / M.....

Accompagnant l'enfant mentionné ci-dessus aux animations dispensées par le Relais Parents Assistants maternels

Agissant en qualité de
Assistant(e) Maternel(le)☐ Intervenant(e) à domicile☐ Parent ☐
Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des ateliers d'éveil et sorties, l'accepter et en avoir reçu un exemplaire.

Fait à .....le .....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »